



Le traitement médiatique des violences faites aux femmes

Note réalisée par Margaux Collet, membre de l'Assemblée des Femmes

Le rôle des médias dans la reproduction des stéréotypes est connu, mais il est encore peu question de faire évoluer le traitement médiatique des violences et plus généralement les pratiques journalistiques dans le cadre des violences faites aux femmes.

Les principales caractéristiques des articles traitant des violences faites aux femmes

Une analyse globale peu présente. Ces violences ne sont pas replacées dans le contexte plus global des inégalités femmes-hommes. Il est rarement fait usage d'images d'archives, de témoignages a posteriori, d'éléments d'explication par des experts ou expertes, ou de campagnes de prévention contre les violences, permettant d'avoir une perspective plus large des violences faites aux femmes.

La justification sociale du passage à l'acte. L'agresseur est souvent excusé car « il était obsédé », « amoureux », crime passionnel, etc. Présentation de l'agresseur comme un monstre ou un psychopathe ignore le caractère systémique de la violence de genre.

L'apparition des articles dans la rubrique "fait divers" plutôt que la rubrique "société". Les experts et expertes agissent afin qu'ils soient intégrés à la section "Politique".

L'utilisation des propos de l'agresseur pour en faire un titre : noir sur blanc et en gros caractères. Présentation brute de la version de l'homme violent sur les événements.

Les principaux obstacles à la prévention par les professionnels :

- **l'intérêt économique des grands groupes actionnaires majoritaires des rédactions** vise plus généralement le maintien des rôles traditionnels et des valeurs dominantes dans la société
- le **manque de sensibilisation et de formation** de la profession
- le processus de production de l'information amène souvent les journalistes à **reproduire des dépêches d'agence** ou à rédiger des brèves sans re-contextualiser les événements ni multiplier les sources.

L'exemple de l'Espagne

Le premier rapport élaboré en 2002, fruit d'une collaboration entre le Groupe RTVE, l'*Instituto de la Mujer* et l'expérience du « décalogue » de *Público*, livre une analyse de l'importance des médias dans la construction des identités de genre et des effets pervers du traitement médiatique actuel de la violence de genre.

L'émergence des violences de genre sur la scène publique a des raisons multiples mais le rôle des médias a été décisif, notamment pour ce qu'on appelle en Espagne « le Cas **Ana Orantes** » : en 1997,

une femme témoigne en direct sur la télévision andalouse des violences que lui avait fait subir son ex-mari, avec qui elle avait divorcé mais qui était assigné à résidence pour les violences commises. Quelques jours plus tard, son mari l'assassine très brutalement en représailles. L'« affaire Ana Orantes » déclenche une passion médiatique et l'indignation collective, c'est la première fois qu'un cas de « crime de genre » fait la une des journaux télévisés et des grands quotidiens.

La réflexion au sein des rédactions sur le traitement des violences faites aux femmes sera, alors, initiée **grâce à quelques chercheuses, journalistes, féministes** et à *l'Instituto de la Mujer* qui ont mené un combat pour mettre en place des dispositifs efficaces.

La première expérience en la matière est initiée en **2001**. Il s'agit d'une collaboration entre la Radio-télévision nationale (RTVE), *l'Instituto de la Mujer* et Pilar Lopez Diez dans le but d'établir un diagnostic très précis du traitement médiatique d'alors et élaborer une sorte de « **guide** » pour la **rédaction**¹. Ce « manuel pratique » fut adopté par l'ensemble des rédactions de RTVE et deux chaînes privées l'ont repris.

Les 10 engagements des médias espagnols sur le traitement des violences

1. Nous utiliserons les termes de **“violence de genre”, “violence machiste”, “violence sexiste”** et de **“violence masculine contre les femmes”**, dans cet ordre de préférence.

Nous rejetons les expressions **“violence domestique”, “violence au sein du couple”** et **“violence intrafamiliale”**.

2. La violence de genre **n'est pas un fait divers** mais un problème social.

Pour cette raison, nous lui appliquerons un traitement médiatique adéquat: nous ne publierons pas de photos ni de détails morbides.

3. **Nous n'identifierons jamais les victimes** et n'inclurons aucune information qui puisse les affecter ou affecter leur entourage.

4. Nous respecterons toujours la **présomption d'innocence** des agresseurs. Une fois déterminée la sentence les condamnant, nous les identifierons comme il se doit et mettrons en avant la peine prononcée en tentant de l'inclure dans les grands titres.

5. **Nous ne cherchons jamais de justifications** ou de **“raisons”** (alcool, drogues, disputes...). La cause de la violence de genre est le contrôle et la domination que certains hommes exercent envers leurs compagnes.

6. **Nous éviterons les avis** de voisins ou de membres de la famille qui n'auraient pas été directement témoins des faits. En aucun cas, nous ne recueillerons de témoignages positifs sur l'agresseur ou sur le couple.

7. Nous chercherons à inclure le point de vue de **personnes expertes** en la matière. Nous traiterons en priorité les sources policières et issues de l'enquête. Nous n'informerons pas dans la précipitation.

8. **Nous n'introduirons des témoignages de victimes** que dans les cas où elles ne se trouvent ni dans une situation d'urgence et ne subissent aucun type de pression.

9. **Nous dénoncerons aussi** la **“violence quotidienne”** (agressions, violence même dans les cas où elles n'entraînent pas la mort).

10. Nous inclurons à chaque fois le **numéro d'appel gratuit d'aide aux victimes (016)** et toute information qui puisse leur être utile.”